

## FRATERNITÉ

---

### Jean-Pierre Verney

Quant aux troupes nord-africaines, elles tiennent la tranchée et elles font les assauts. Pour ces troupes, on respecte la religion, donc la foi musulmane, et dans la nourriture et dans la sépulture et dans les rites funéraires. On respecte... Les officiers qui gèrent ces troupes les connaissent bien, ont du respect pour ces hommes hein, il ne faut pas... ce ne sont pas des chiens, ce ne sont pas des bêtes. En général. Il peut y avoir des brutes parmi les officiers effectivement mais, dans beaucoup de textes on s'aperçoit qu'il y a une sorte de respect des uns pour les autres, ce qui est pas toujours le cas pour les travailleurs par contre. On sait que les travailleurs chinois ou indochinois qui arrivent en Europe, qui arrivent en France sont vraiment maltraités et pendant les transports, ils sont considérés comme des chiens, et puis sur le travail en métropole aussi. Pour les soldats, c'est différent. Par contre, il y a peu d'officiers indigènes : il y a moins de 400 officiers indigènes dans l'armée française en 1918, ce qui est ridicule.

Pour le public, il n'y a pas de différence. Pour la loi, on traite... normalement on doit traiter de la même manière. Ce sont des soldats. Mais je pense que dans les faits, il doit y avoir une différence. D'ailleurs, il y a une différence entre le Marocain, l'Algérien et le Tunisien. D'un côté, il y a un protectorat, de l'autre côté, il y a un département, ce qui n'est pas pareil mais au niveau militaire, au niveau statut militaire, il n'y a pas de différence. Ce sont des soldats, avec des officiers, il y a des règles militaires, il y a un règlement militaire, voilà.

Mais par contre, effectivement, dans les fusillés en 1915 par exemple, en regardant les condamnations, il y a beaucoup de Nord-Africains par exemple, mais peut-être qu'ils ont un mode de vie dur, il y a beaucoup de viols par exemple, de choses comme ça.